

## COMITE SYNDICAL DU 24 Avril 2026 Compte rendu des délibérations

Le 24 avril 2026 à dix-sept heure trente, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Espace Flandre d'Hazebrouck.

**Date de la convocation : 17/04/2026**

**Nombre de Communes adhérentes : 98**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 186 délégués représentant 93 communes et 5 communes représentées par le Maire et le Premier Adjoint**

### **PRESENTS : 172 délégués**

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué titulaire	ARNEKE
Mme Sylvie TRACHEZ	1 <sup>ère</sup> Adjointe	BAILLEUL
*est arrivée à la délibération D03		
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jonathan QUEVAL	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Philippe VANMERRIS	Délégué titulaire	BERGUES
M Jean-François COLAU	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Jacques VERHAEGHE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Régis DUQUENOY	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Lucile DUVAL	Déléguée titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT	Délégué titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Christian SANSON	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Thierry ARNOUITS	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Richard JOHNSON	Délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Désiré ZAWODA	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Prescillia POUMAER	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric POTISEK	Délégué titulaire	CASSEL
Mme Anne CANDELIER	Déléguée suppléante	CASSEL
M. Patrick THOOR	Délégué titulaire	DRINCHAM

M. Frédéric PATERNOSTER	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PAUWELS	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Benoit BREER	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Anthony VANDERHEYDE	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. François MISEROLE	Délégué suppléant	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Paul DE CIECHI	Délégué titulaire	FLETRE
M. François-Xavier COTTIGNY	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Christelle POILLON	Déléguée titulaire	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Samuel LEFRANCQ	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Caroline LANDTSHEERE	Déléguée titulaire	HARDIFORT
M. Morgan TACCOEN	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Eddy ROLIN	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Philippe BLERVAQUE	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Nicolas GERVOIS	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Dominique THERY	Délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Simon MANTEL	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. François DELATTRE	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
Mme Carole LEMAIRE	Déléguée suppléante	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Stéphane POUCHELE	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. François DIDIER	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Stéphane BOUCHIQUET	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Gaël DEVOS	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué suppléant	KILLEM
M. Bruno NORO	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Éric DEMONT	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Frédéric COPIN	Délégué titulaire	LAVENTIE
Mme Catherine DEKEISTER	Déléguée titulaire	LEDERZEELE
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Cédric LAPAILLE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Alain KERCKHOVE	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
Mme Anne HIEL	Déléguée titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Grégory CARTON	Délégué titulaire	LYNDE
M. François CLEENERWERCK	Délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Patrick DEROUILLERS	Maire	MERRIS
Mme Christine DECOSTER	1 <sup>ère</sup> Adjointe	MERRIS
Mme Martine LORPHELIN	Déléguée titulaire	MERVILLE
M. François DUPOND	Délégué suppléant	MERVILLE
Mme Elizabeth BOULET	Déléguée titulaire	METEREN
Mme Sylvie DIDOLLA	Déléguée suppléante	METEREN
M. Christophe LUYSSAERT	Délégué titulaire	MILLAM
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Christian HELE	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Luc RYCKEBUSCH	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Thomas BERNARDO	Délégué titulaire	NIEURLET

M. Alexandre DECODTS	Délégué titulaire	NOORDPEENE
* est parti pendant la délibération D05 - avant l'élection du 9 <sup>ème</sup> VP		
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
* est parti pendant la délibération D05 - avant l'élection du 8 <sup>ème</sup> VP		
Mme Stéphanie PORREYE	Maire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Fabien MILLOIS	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délégué titulaire	PITGAM
M. Kévin GILQUIN	Délégué titulaire	PITGAM
M. Romain DUCATEAU	Délégué titulaire	PRADELLES
M. Grégory TEITE	Délégué titulaire	PRADELLES
M. Clément CLEENEWERCK	Délégué titulaire	QUAEDYPRE
* est parti avant la délibération D08		
M. Bernard JANSSEN-BENNYNCK	Délégué suppléant	QUAEDYPRE
* est parti avant la délibération D08		
M. Loïc DAUCHEL	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Alexandre LEPERE	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Philippe TERNOY	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Bruno DUPONT	Délégué titulaire	SAILLY-SUR-LA-LYS
M. David LEIGNEL	Délégué titulaire	SAILLY-SUR-LA-LYS
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
Mme Aude ZEBOUJ	Déléguée suppléante	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Christian BAYART	Délégué titulaire	SAINT MOMELIN
M. Guillaume HIDE	Délégué titulaire	SAINT MOMELIN
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Fanny DESMULIE	Déléguée suppléante	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Franck DELIGNE	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Benoît BAILLEUL	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Laurent BEGUIN	Délégué titulaire	SERCUS
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Alexandre ROMMELAERE	Délégué titulaire	SOCX
M. Laurent BERNARD	Délégué titulaire	SOCX
M. Frédéric DULONGCOURTY	Délégué titulaire	STAPLE
M. Narciso DA PONTE	Délégué titulaire	STAPLE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Emmanuel JACQUET	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Nathan MARY	Délégué suppléant	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Fabrice D'HAUDT	Délégué titulaire	STEENVOORDE
Mme Sandrine RAMON	Déléguée titulaire	STEENWERCK
M. Thierry HUCHETTE	Délégué titulaire	STEENWERCK
Mme Chantal FUMERY	Déléguée titulaire	THIENNES
M. Maxence GFELLER	Délégué titulaire	THIENNES
M. Alain NOEL	Délégué titulaire	UXEM
*est arrivée à la délibération D03		
M. François ESLANDER	Délégué suppléant	UXEM
*est arrivée à la délibération D03		
Mme Delphine RANCHY	Déléguée titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Albert PROTIN	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Louis VANPOUILLE	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. François POREYE	Délégué titulaire	WALLON CAPPEL
M. Éric SMAL	Délégué titulaire	WALLON CAPPEL
Mme Camille VERRIELE	Déléguée titulaire	WARHEM
M. David ATTELEYN	Délégué titulaire	WARHEM
M. Matthieu BERTHELEMY	Délégué titulaire	WATTEN
M. Éric BLIN	Délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL

M. Bertrand WIELS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Jean-Michel CARDINAEL	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
M. Frédéric GEERAERT	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déleguée titulaire	WINNEZEELE
Mme Véronique BOCQUET	Déleguée suppléante	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Vincent DELMOTTE	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Gaël RE COURT	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
* est parti avant la délibération D17		
M. François-Xavier SANTOLALLA	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
Mme Catherine CLICTEUR	Déleguée titulaire	WYLDER
Mme Martine NOEL	Déleguée titulaire	WYLDER
M. Christophe PLESSIET	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Benoit DESTEIRDT	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Patricia MOCKELYN	Déleguée titulaire	ZERMEZEELE
M. Marc LEPORCQ	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. César DESCAMPS	Délégué titulaire	ZUYTPEENE
Mme Marie FOUBE	Déleguée titulaire	ZUYTPEENE

## POUVOIRS : 9

- M. Jacques GREMBER, maire de BAILLEUL a donné pouvoir à Mme Sylvie TRACHEZ  
M. Pierre BOURGEOIS, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à Mme Lucile DUVAL  
M. Guillaume SOHIER, 1<sup>er</sup> adjoint de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE  
M. Philippe MAHIEU, délégué titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Bruno NORO  
M. Géry BOGAERT, délégué titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à Mme Claudine DELASSUS  
M. Gérard BELLENGIER, délégué titulaire de ESTAIRES a donné pouvoir à Mme Martine LORPHELIN  
M. Pierre-Laurent VANDECAVEYE, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à Hervé DELVA  
M. Stéphane DIEUSAERT, délégué titulaire d'OXELAERE a donné pouvoir à Laurent VANPOUILLE  
M. Eloi VANCAPPEL, délégué titulaire d'OXELAERE a donné pouvoir à Christian DELASSUS

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ et Secrétaire adjoint : M. Rodrigue BOURNONVILLE

## Ordre du jour

*La réunion sera suivie d'un cocktail.*

**Présentation des compétences et des missions du TE Flandre**

### 1° - Administration générale

- **Installation du Comité**
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Adoption du Compte rendu de la réunion précédente**
- **Installation du Comité**
- **Election de la / du Président(e)**
- **Composition du Bureau et élection des Vice-Présidents(es) et des membres du Bureau**

- Lecture de la Charte de l'élu local
- Délégations au Bureau et au (à la) Président (e)
- Fixation des indemnités attribuées aux membres du Bureau
- Fixation des remboursements de frais de déplacement pour les membres du Bureau non indemnisés et pour les délégués
- Election des membres aux Commissions obligatoires et Conférences de l'Entente

## 2° - Informations sur les décisions

## Questions diverses

## 1° - Administration générale

### - Installation du Comité

Michel DECOOL, Président sortant du TE FLANDRE, accueille le Comité syndical suite au renouvellement des Conseils municipaux en mars 2026.

En application de l'Article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, la première réunion du Comité syndical doit se tenir le 4ème vendredi qui suit l'installation des Conseils municipaux élus au 2nd tour, soit le 24 avril 2026.

Chaque Commune dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants. A défaut pour une Commune d'avoir désigné ses délégués, elle sera représentée au sein du Comité par le Maire et le Premier Adjoint (Cf Statuts du TE FLANDRE).

Il est demandé au doyen d'âge de l'assemblée (article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) de bien vouloir assurer la présidence de la séance jusqu'à l'élection du (ou de la) président(e).

### - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du Territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance.

## Délibération N° 24042026 / D01 - Administration générale - Election du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par un secrétaire adjoint.

L'élection d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint est soumise au vote du Comité, sous la Présidence d'Alain LEBRUN, Délégué titulaire de la commune de Holque, doyen d'âge du comité syndical.

Sont candidats :

Sylvain PETITPREZ (SECRETAIRE DE SEANCE) et Rodrigue BOURNONVILLE (SECRETAIRE ADJOINT)

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 177

Exprimés : 170

Abstentions, blancs & nuls : 7

Sylvain PETITPREZ (SECRETAIRE DE SEANCE) et Rodrigue BOURNONVILLE (SECRETAIRE ADJOINT): 170

M. Sylvain PETITPREZ et Rodrigue BOURNONVILLE sont nommés respectivement secrétaire de séance et secrétaire de séance adjoint.

- [Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 12 février 2026](#)

Le compte rendu du Comité du 12 février 2026 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet [www.teflandre.fr](http://www.teflandre.fr) . Il est adopté à l'unanimité.

**Délibération N° 24042026 / D02 - Administration générale -  
Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2026**

Le compte rendu du Comité syndical du 12 février 2026 a été transmis à l'ensemble des délégués. Il est également téléchargeable sur le site internet du Syndicat [www.teflandre.fr](http://www.teflandre.fr).

Sous la Présidence d'Alain LEBRUN, Délégué titulaire de la commune de Holque, doyen d'âge du comité syndical, il est procédé au vote public à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Adoption :**

Votants : 177

Pour : 150

Contre : 0

Abstentions : 27

La proposition est adoptée.

- [Election de la/du Présidente\(e\)](#)

Comme le précise l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les textes applicables à l'élection des maires sont transposables à l'élection du Président d'un EPCI.

Donc, par renvoi aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le ou la président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Nul ne peut être élu président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Il sera donc procédé à l'élection du (ou de la) Président(e) après la présentation des candidatures.

Pour rappel, peuvent être candidats, les délégués titulaires, élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Pour faciliter les opérations et conformément à la délibération du Comité syndical du 4 décembre 2025, un dispositif de vote électronique est mis en place.

## Délibération N° 24042026 / D03 - Administration générale - Election du Président

Sous la Présidence d'Alain LEBRUN, Délégué titulaire de la commune de Holque, doyen d'âge du comité syndical, il est procédé à l'élection du Président du Territoire d'Energie Flandre à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

M. Jean-Luc CLEENEWERCK est candidat à la présidence du Territoire d'Energie Flandre.

Votants : 181

Exprimés : 170

Jean-Luc CLEENEWERCK : 170

Abstentions, blancs & nuls : 11

M. Jean-Luc CLEENEWERCK est élu Président du Territoire d'Energie Flandre

### - Composition du Bureau

## Délibération N° 24042026 / D04 - Administration générale - Composition du Bureau

### Exposé et proposition :

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Président(e)s peut être librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse dépasser 20 % de l'effectif total arrondi à l'entier supérieur et sans dépasser quinze Vice-Président(e)s au maximum.

Le Président propose que le bureau soit composé du Président, de 13 Vice-Président(e)s et de 13 Membres.

Il est procédé au vote à l'aide de boîtiers de vote électronique.

### Adoption :

Pour : 168

Contre : 0

Abstention, blancs ou nuls : 13

La proposition est adoptée.

- **Election des Vice-Président(e)s et des membres du Bureau**

Conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection des Vice-Présidents(es) et ceci dans l'ordre des rangs attribués.

Puis il est procédé à l'élection des Membres du Bureau.

Les Vice-Présidents(es) et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour rappel, peuvent être candidats, les délégués titulaires, élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

**Délibération N° 24042026 / D05 - Administration générale -  
Election des Vice-Président(e)s**

Conformément aux articles L.5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération relative à la composition du Bureau,

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents(es) et ceci dans l'ordre des rangs attribués.

**Election du Premier Vice-Président**

Est candidat Hervé DELVA

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181

Exprimés : 164

Hervé DELVA : 164

Abstentions, blancs & nuls : 17

M. Hervé DELVA est élu Premier Vice-Président du Territoire d'Energie Flandre.

**Election du Deuxième Vice-Président**

Est candidat Franck MEURILLON

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181

Exprimés : 168

Franck MEURILLON : 168

Abstentions, blancs & nuls : 13

M. Franck MEURILLON est élu Deuxième Vice-Président du Territoire d'Energie Flandre.

**Election du Troisième Vice-Président**

Est candidate Danielle MAMETZ

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181  
Exprimés : 164  
Danielle MAMETZ : 164  
Abstentions, blancs & nuls : 17

Mme Danielle MAMETZ est élue Troisième Vice-Présidente du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Quatrième Vice-Président**

Est candidate Martine LORPHELIN  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181  
Exprimés : 163  
Martine LORPHELIN : 163  
Abstentions, blancs & nuls : 18

Mme Martine LORPHELIN est élue Quatrième Vice-Présidente du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Cinquième Vice-Président**

Est candidat Laurent VANPOUILLE  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181  
Exprimés : 171  
Laurent VANPOUILLE : 171  
Abstentions, blancs & nuls : 10

M. Laurent VANPOUILLE est élu Cinquième Vice-Président du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Sixième Vice-Président**

Est candidate Anne VANPEENE  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181  
Exprimés : 162  
Anne VANPEENE : 162  
Abstentions, blancs & nuls : 19

Mme Anne VANPEENE est élue Sixième Vice-Présidente du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Septième Vice-Président**

Est candidat Fabrice LAMIAUX  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 181  
Exprimés : 166  
Fabrice LAMIAUX : 166  
Abstentions, blancs & nuls : 15

M. Fabrice LAMIAUX est élu Septième Vice-Président du Territoire d’Energie Flandre.

### **Election du Huitième Vice-Président**

Est candidat Rodrigue BOURNONVILLE

Il est procédé au vote à bulletin secret à l’aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 180  
Exprimés : 168  
Rodrigue BOURNONVILLE : 168  
Abstentions, blancs & nuls : 12

M. Rodrigue BOURNONVILLE est élu Huitième Vice-Président du Territoire d’Energie Flandre.

### **Election du Neuvième Vice-Président**

Est candidat Jean-Luc DEBERT

Il est procédé au vote à bulletin secret à l’aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 162  
Jean-Luc DEBERT : 162  
Abstentions, blancs & nuls : 17

M. Jean-Luc DEBERT est élu Neuvième Vice-Président du Territoire d’Energie Flandre.

### **Election du Dixième Vice-Président**

Est candidate Elizabeth BOULET

Il est procédé au vote à bulletin secret à l’aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 139  
Elizabeth BOULET : 139  
Abstentions, blancs & nuls : 40

Mme Elizabeth BOULET est élue Dixième Vice-Présidente du Territoire d’Energie Flandre.

### **Election du Onzième Vice-Président**

Est candidat David CALCOEN

Il est procédé au vote à bulletin secret à l’aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 135  
David CALCOEN : 135  
Abstentions, blancs & nuls : 44

M. David CALCOEN est élu Onzième Vice-Président du Territoire d’Energie Flandre.

### **Election du Douzième Vice-Président**

Est candidat Christian DELASSUS

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179

Exprimés : 171

Christian DELASSUS : 171

Abstentions, blancs & nuls : 8

M. Christian DELASSUS est élu Douzième Vice-Président du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Treizième Vice-Président**

Est candidat Sylvain PETITPREZ

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179

Exprimés : 164

Sylvain PETITPREZ : 164

Abstentions, blancs & nuls : 15

M. Sylvain PETITPREZ est élu Treizième Vice-Président du Territoire d'Energie Flandre.

## **Délibération N° 24042026 / D06 - Administration générale - Election des Membres du Bureau**

Conformément aux articles L.5211-2, L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération relative à la composition du Bureau,

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

### **Election du Premier membre du bureau**

Est candidate Mme Edith STAELEN

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179

Exprimés : 162

Edith STAELEN : 162

Abstentions, blancs & nuls : 17

Mme Edith STAELEN est élue 1<sup>ère</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Deuxième membre du bureau**

Est candidat M Bruno NORO

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 157  
Bruno NORO : 157  
Abstentions, blancs & nuls : 22

M Bruno NORO est élu 2<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Troisième membre du bureau**

Est candidat M Alexandre ROMMELAERE

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 156  
Alexandre ROMMELAERE : 156  
Abstentions, blancs & nuls : 23

M Alexandre ROMMELAERE est élu 3<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Quatrième membre du bureau**

Est candidat M Jean-Luc SCHRICKE

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 160  
Jean-Luc SCHRICKE : 160  
Abstentions, blancs & nuls : 19

M Jean-Luc SCHRICKE est élu 4<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Cinquième membre du bureau**

Est candidat M Stéphane DIEUSAERT

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 141  
Stéphane DIEUSAERT : 141  
Abstentions, blancs & nuls : 38

M Stéphane DIEUSAERT est élu 5<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Sixième membre du bureau**

Est candidat M Dominique WALBROU

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179

Exprimés : 160  
Dominique WALBROU : 160  
Abstentions, blancs & nuls : 19

M Dominique WALBROU est élu 6<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Septième membre du bureau**

Est candidate Mme Claudine DELASSUS  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 154  
Claudine DELASSUS : 154  
Abstentions, blancs & nuls : 25

Mme Claudine DELASSUS est élue 7<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Huitième membre du bureau**

Est candidat M Jean-Jacques DEWYNTER  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 158  
Jean-Jacques DEWYNTER : 158  
Abstentions, blancs & nuls : 21

M Jean-Jacques DEWYNTER est élu 8<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Neuvième membre du bureau**

Est candidat M Thierry DEQUIDT  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 160  
Thierry DEQUIDT : 160  
Abstentions, blancs & nuls : 19

M Thierry DEQUIDT est élu 9<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Dixième membre du bureau**

Est candidate Mme Prescillia POUMAËR  
Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 158  
Prescillia POUMAËR : 158  
Abstentions, blancs & nuls : 21

Mme Prescillia POUAËR est élue 10<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Onzième membre du bureau**

Est candidate Mme Sandrine RAMON

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 159  
Sandrine RAMON : 159  
Abstentions, blancs & nuls : 20

Mme Sandrine RAMON est élue 11<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Douzième membre du bureau**

Est candidat M Gérard BELLENGIER

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 135  
Gérard BELLENGIER : 135  
Abstentions, blancs & nuls : 44

M Gérard BELLENGIER est élu 12<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **Election du Treizième membre du bureau**

Est candidat M Patrick THOOR

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179  
Exprimés : 154  
Patrick THOOR : 154  
Abstentions, blancs & nuls : 25

M Patrick THOOR est élu 13<sup>ème</sup> membre du Bureau du Territoire d'Energie Flandre.

### **- Lecture de la Charte de l' élu local**

La charte de l' élu local, mise en place en 2015, vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives.

La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique), mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

La Charte de l' élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, elle est d'abord et avant tout là pour rappeler solennellement les grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

La Charte sera remise à l'ensemble des délégué(e)s.

## **Délibération N° 24042026 / D07 - Administration générale - Charte de l' élu local**

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Comité syndical, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Président(e)s, le nouveau Président doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue aux articles L. 1111-1-1 et L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un exemplaire numérique a été transmis avec la convocation et un exemplaire papier a été remis lors de la séance d'installation du comité syndical.

M. Sylvain PETITPREZ donne lecture de la Charte de l' élu local.

### **Charte de l' élu local**

« 1. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

« 2. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

« 8. L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

« 9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

« 10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

« 11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

« 12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

« 13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

« 14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Le comité syndical prend acte de la lecture de la charte.

#### - Délégations au Bureau et au Président

### **Délibération N° 24042026 / D08 - Administration générale - Délégations au Bureau et au Président**

« Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles qui sont visées expressément par l'article L 5211-10, au nombre de sept, et qui relèvent de la compétence exclusive de l'organe délibérant.

Une même délégation ne peut être donnée concurremment au Président, à titre personnel, et à l'ensemble du Bureau, ou, au Président et à des Vice-Président(e)s, la sécurité juridique exigeant non seulement une définition claire des matières déléguées, mais aussi la détermination précise de l'autorité habilitée à exercer chacune des attributions déléguées.

Les sept attributions qui ne peuvent faire l'objet d'une délégation de la part de l'organe délibérant sont les suivantes :

1. vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. approbation du compte administratif ; approbation du compte financier unique ;

3. dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
4. décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. délégation de la gestion d'un service public ;
7. dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est proposé au Comité syndical de donner :

**Au Président, délégation pour :**

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du TE FLANDRE utilisées pour les besoins du service,
- Procéder, dans la limite de 5 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de l'alinéa c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 € HT,
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Intenter au nom du TE FLANDRE les actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui, à toutes instances, devant toutes juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire et en toute matière, former tous recours tels que l'opposition, l'appel, le pourvoi en cassation, se désister de toute instance devant toute juridiction, se constituer partie civile devant toute juridiction, représenter le syndicat lors des instances de conciliation ou de médiation judiciaire,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du TE FLANDRE, selon les indemnités établies par les experts soit désignés par le syndicat soit par la compagnie d'assurances du syndicat,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical, à savoir 1 million €,
- Autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,

- Solliciter les aides financières des différents partenaires pour l'ensemble des actions du Syndicat,
- Négocier et signer les conventions relatives à l'occupation du domaine privé ou du domaine public dans le cadre aux travaux et ouvrages relatifs à l'éclairage public, aux bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), aux réseaux de télécom, électriques et gaz,
- Signer les conventions relatives aux travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

**Au Bureau, délégation pour :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT
- Prononcer l'admission en non-valeur ou la remise gracieuse des créances du Syndicat,
- Ajuster l'actif et l'inventaire du budget,
- Imputer les biens meubles en investissement,
- Fixer la durée d'amortissement des biens,
- Proposer au Comité, les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les membres, en fonction de l'évolution des moyens financiers du TE FLANDRE,
- Décider la vente de biens mobiliers au-delà de 4 600 €, décider la location de biens mobiliers,
- Fixer du régime de travail des agents du Syndicat et l'ensemble des dispositions relatives à la gestion du personnel du Syndicat,
- Décider la création ou à suppression d'emplois y compris en application de l'article 4 de la Loi 84-16 du 11/1/1984 et à la mise à jour de l'état du personnel,
- Fixer les programmes de formation du personnel et valider les actes s'y rapportant,
- Définir les modalités d'application du régime indemnitaire des agents du Syndicat,
- Fixer les modalités d'indemnisation des élus dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial (Loi 2016-341 du 26 mars 2016),
- Rendre des avis sur les schémas de zonage gaz présentés par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (Article D453-21 du Code de l'Energie).

Lors de chaque réunion du Comité syndical, il sera obligatoirement rendu compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir ainsi consentie, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé au vote à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Adoption :**

Pour : 169

Contre : 0

Abstention, blancs & nuls : 8

La proposition est adoptée.

- Fixation des indemnités attribuées aux membres du Bureau

**Délibération N° 24042026 / D09 - Administration générale -  
Indemnités du Président et des Vice-Présidents**

**Exposé et proposition :**

À la suite des élections du Président et des Vice-Président(e)s du Territoire d'Énergie Flandre (TE FLANDRE), il convient de fixer les indemnités de fonction attribuées aux membres du Bureau, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le TE FLANDRE, syndicat de communes à vocation multiples comptant environ 199 000 habitants, relève de la strate démographique des SIVOM de 100 000 à 200 000 habitants.

Dans un souci d'économie et de responsabilité budgétaire, il est proposé de ne pas appliquer les taux maximaux autorisés par la réglementation. Les indemnités seront fixées à des niveaux inférieurs aux plafonds légaux, tout en garantissant une juste compensation des responsabilités exercées. Par ailleurs, ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique, afin d'assurer leur pérennité.

Vu les élections du Président et des Vice-Président(e)s,

Vu les articles L 5211-12, 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le TE FLANDRE est un syndicat de communes à vocation multiples comptant environ 199 000 habitants et qu'il figure ainsi dans la strate 100 000 à 200 000 habitants,

Il est proposé au Comité de fixer les indemnités attribuées au Président et aux Vice-Président(e)s :

<b>PRESIDENT</b>	<b>Taux 32% de l'indice terminal</b> <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 35.44% de l'indice terminal</i>
<b>VICE-PRESIDENTS</b>	<b>Taux 13% de l'indice terminal</b> <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 17.72% de l'indice terminal</i>

Il est également proposé que les indemnités de fonction soient versées à compter du 25 avril 2026 et qu'elles soient automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Il est procédé au vote à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Adoption :**

Pour : 145

Contre : 4

Abstention, blancs & nuls : 28

La proposition est adoptée.

## Territoire d'Énergie Flandre

Population : 199 964 (au 1<sup>er</sup> janvier 2026)

Annexe à la délibération du Comité syndical du 24 avril 2026

Tableau récapitulatif des indemnités des élus

Fonction	Nom	Délégué titulaire de la Commune de	Indemnités
<b>Président</b>	Jean-Luc CLEENEWERCK	Rexpoëde	32 % de l'indice terminal
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Hervé DELVA	Hazebrouck	13% de l'indice terminal
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Franck MEURILLON	Nieppe	13% de l'indice terminal
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Danielle MAMETZ	Boëseghem	13% de l'indice terminal
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Martine LORPHELIN	Merville	13% de l'indice terminal
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Laurent VANPOUILLE	Bollezeele	13% de l'indice terminal
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Anne VANPEENE	Winnezeele	13% de l'indice terminal
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Fabrice LAMIAUX	Holque	13% de l'indice terminal
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Rodrigue BOURNONVILLE	Morbecque	13% de l'indice terminal
<b>9<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Jean-Luc DEBERT	Oudezeele	13% de l'indice terminal
<b>10<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Elizabeth BOULET	Méteren	13% de l'indice terminal
<b>11<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	David CALCOEN	Wormhout	13% de l'indice terminal
<b>12<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Christian DELASSUS	Ledringhem	13% de l'indice terminal
<b>13<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Sylvain PETITPREZ	Neuf-Berquin	13% de l'indice terminal

- Fixation des remboursements de frais de déplacement pour les délégués

**Délibération N° 24042026 / D10 - Administration générale -  
Fixation des remboursements de frais de déplacement pour les  
délégué(e)s**

Exposé et proposition :

Le Territoire d'Énergie Flandre, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale, organise régulièrement des réunions institutionnelles telles que le comité syndical, le bureau syndical, ou encore diverses commissions (appel d'offres, délégation de service public, etc.).

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les élu(e)s qui participent à ces réunions peuvent engager des frais de déplacement lorsque celles-ci se tiennent dans une commune autre que celle qu'ils représentent.

Afin d'assurer une gestion transparente et équitable des deniers publics, il est proposé d'encadrer le remboursement de ces frais de déplacement. Les modalités retenues s'appuieront sur les règles applicables aux agents territoriaux, en conformité avec le barème fiscal en vigueur. Cette délibération vise ainsi à définir les conditions de prise en charge des frais engagés par les délégué(e)s, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Il est proposé au comité d'adopter le principe du remboursement des frais de déplacement engagés par les délégués du Territoire d'Énergie Flandre pour les réunions suivantes :

- Le comité syndical ;
- Le bureau syndical ;

- La commission d'appel d'offres ;
- La commission de délégation de service public ;
- La commission de contrôle financier ;
- La commission consultative des services publics locaux ;
- La commission paritaire transition énergétique
- Conférences de l'entente.

Ce remboursement est applicable uniquement lorsque les réunions se tiennent dans une commune autre que celle représentée par l'élu(e).

Les frais de déplacement seront remboursés sur la base des modalités fixées pour les agents territoriaux, conformément au barème fiscal en vigueur. Le remboursement sera subordonné à la présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Il est procédé au vote à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**

**Exprimés : 145**

**Contre : 2**

**Abstention, blancs ou nuls : 30**

La proposition est adoptée.

- [Election des membres : à la FNCCR, aux Commissions obligatoires, Conférences de l'Entente, à l'Association Territoire d'Energie Flandre Solaire et représentants du TE Flandre](#)

## **Délibération N° 24042026 / D11 - Administration générale - Election du représentant à la FNCCR**

### **Election du représentant de TE Flandre au sein de la FNCCR**

Le Territoire d'énergie Flandre est membre de diverses associations, et notamment de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

La FNCCR a pour but d'aider ses membres à défendre et représenter les intérêts généraux et particuliers de ces collectivités et organismes tant du point de vue des services publics (objet, mode de gestion...) que de leur domaine public ou privé. Elle contribue également au perfectionnement et au développement des services publics ainsi qu'à l'amélioration de leur gestion.

Son action s'étend plus largement à la connaissance du régime organique, la gestion et le fonctionnement des syndicats de communes, syndicats mixtes, organisme à caractère intercommunal...

La FNCCR offre donc une assistance à ses membres quant à la gestion et au fonctionnement de leurs services publics.

Les statuts de la FNCCR décrivent les conditions de représentation des membres au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Le Territoire d'énergie Flandre dispose à cette fin d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de la FNCCR.

Il est proposé au Comité syndical de pourvoir à cette désignation.

Est candidate Mme Danielle Mametz

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 177

Exprimés : 154

Danielle Mametz : 154

Abstentions, blancs & nuls : 23

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Danielle MAMETZ** est élue représentante de Territoire d'Energie Flandre au sein de la FNCCR.

## **Délibération N° 24042026 / D12 - Administration générale - Election des membres aux Commissions obligatoires**

### **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Vu les Articles L.1414- 2 du CGCT et L.1411-5 du CGCT qui prévoient que pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux sont constitués une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

Il convient donc de procéder, selon les modalités exposées ci-dessus, à l'élection de 5 titulaires et 5 suppléants(e)s.

Une seule liste est candidate :

**TITULAIRES** : Rodrigue BOURNONVILLE, Franck MEURILLON, Sylvain PETITPREZ, Edith STAELEN, David CALCOEN

**SUPPLEANTS** : Fabrice LAMIAUX, Hervé DELVA, Martine LORPHELIN, Dominique WALBROU, Stéphane DIEUSAERT

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants** : 177

**Exprimés** : 155

**Abstentions, blancs ou nuls** : 22

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La CAO est composée de :

**TITULAIRES** : Rodrigue BOURNONVILLE, Franck MEURILLON, Sylvain PETITPREZ, Edith STAELEN, David CALCOEN

**SUPPLEANTS** : Fabrice LAMIAUX, Hervé DELVA, Martine LORPHELIN, Dominique WALBROU, Stéphane DIEUSAERT

## Election des membres de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégations de service public des personnes morales de droit public sont soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

Dans ce cadre et en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la création de la commission de délégation de service public chargée de l'instruction de la procédure préalable à la décision de l'assemblée délibérante. Cette commission sera compétente pour toutes les délégations de service public du TE FLANDRE.

Cette commission, présidée par le/la Président(e) du TE FLANDRE ou son/sa représentant(e), est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléant(e)s élu(e)s par le Comité syndical en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est candidate :

**TITULAIRES** : Rodrigue BOURNONVILLE, Franck MEURILLON, Sylvain PETITPREZ, Edith STAELEN, David CALCOEN

**SUPPLEANTS** : Fabrice LAMIAUX, Hervé DELVA, Martine LORPHELIN, Dominique WALBROU, Stéphane DIEUSAERT

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants** : 177

**Exprimés** : 156

**Abstentions, blancs ou nuls** : 21

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public est composée de :

**TITULAIRES** : Rodrigue BOURNONVILLE, Franck MEURILLON, Sylvain PETITPREZ, Edith STAELEN, David CALCOEN

**SUPPLEANTS** : Fabrice LAMIAUX, Hervé DELVA, Martine LORPHELIN, Dominique WALBROU, Stéphane DIEUSAERT

## Election des membres de la Commission de contrôle financier

Conformément à l'article R 2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le TE FLANDRE doit créer une commission de contrôle financier afin de contrôler :

- ✓ Concession de service public,
- ✓ Concession de service,
- ✓ Contrats de prêts ou de garantie d'emprunt,
- ✓ Marchés publics qui ont pour objet de gérer un service,
- ✓ Marchés de partenariat s'ils intègrent une mission de gestion de service.

Cette commission sera présidée par le/la Président(e) du TE FLANDRE ou son/sa représentant(e), est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléant(e)s élu(e)s par le Comité syndical en son sein.

Une seule liste est candidate :

**TITULAIRES** : Rodrigue BOURNONVILLE, Franck MEURILLON, Sylvain PETITPREZ, Edith STAELEN, David CALCOEN

**SUPPLEANTS** : Fabrice LAMIAUX, Hervé DELVA, Martine LORPHELIN, Dominique WALBROU, Stéphane DIEUSAERT

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants** : 177

**Exprimés** : 150

**Abstentions, blancs ou nuls** : 27

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La Commission de contrôle financier est composée de :

**TITULAIRES** : Rodrigue BOURNONVILLE, Franck MEURILLON, Sylvain PETITPREZ, Edith STAELEN, David CALCOEN

**SUPPLEANTS** : Fabrice LAMIAUX, Hervé DELVA, Martine LORPHELIN, Dominique WALBROU, Stéphane DIEUSAERT

### **Fixation de la composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, il convient d'instaurer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Président propose de fixer sa composition à savoir le Président, 5 élu(e)s et 2 représentant(e)s d'associations locales.

Il est procédé au vote à l'aide de boîtiers de vote électronique.

#### **Adoption :**

**Votants** : 177

**Pour** : 161

**Contre** : 2

**Abstentions, blancs ou nuls** : 9

**Ne prend pas part au vote** : 5

La proposition est adoptée.

### **Election des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Une seule liste est candidate :

Franck MEURILLON, Martine LORPHELIN, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT, Jean-Jacques DEWYNTER

Concernant les associations locales, le Président propose de revoir la question au prochain bureau.

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants** : 177

**Exprimés** : 161

**Contre : 2**

**Abstentions, blancs ou nuls : 14**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La CCSPL est composée de :

Franck MEURILLON, Martine LORPHELIN, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT, Jean-Jacques DEWYNTER  
Les représentants des associations seront désignés par le Bureau syndical.

### **Election des membres de la Commission paritaire transition énergétique**

En application de l'article L.2224-37-1 du CGCT,

Vu la délibération du 20 octobre 2015 relative à la création de la Commission paritaire transition énergétique,

Il convient de désigner 3 représentant(e)s du TE FLANDRE pour la Commission paritaire transition énergétique. Chacun des trois Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (CCHF, Cœur de Flandre Agglo et CCFL) désignera 1 représentant.

Une seule liste est candidate :

Jean-Luc CLEENEWERCK, Christian DELASSUS et Elizabeth BOULET

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**

**Exprimés : 150**

**Abstentions, blancs ou nuls : 17**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Jean-Luc CLEENEWERCK, Christian DELASSUS et Elizabeth BOULET** sont élus Membres de la Commission paritaire transition énergétique.

## **Délibération N° 24042026 / D13 - Administration générale - Election des membres aux Conférences de l'Entente**

### **Election des membres aux Conférences de l'entente Eclairage Public (CCHF, CCFL, Cœur de Flandre Agglo, le SMICTOM des Flandres, et le SM SIROM Flandre Nord)**

Le TE FLANDRE a conclu une convention d'Entente Eclairage public avec la CCHF, la CCFL, Cœur de Flandre Agglo, le SMICTOM des Flandres et le SM SIROM Flandre nord, en vue de gérer notamment le parc d'éclairage public respectif de ces établissements publics (pôles gares, aires de covoiturage, déchèteries, ...).

Dans ce cadre, il convient de désigner 2 représentant(e)s du TE FLANDRE pour siéger dans les conférences de l'Entente.

Chacun des établissements publics concernés désignera respectivement 2 représentant(e)s également.

Sont candidats :  
Laurent VANPOUILLE et Sylvain PETITPREZ

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**  
**Exprimés : 157**  
**Abstentions, blancs ou nuls : 20**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Laurent VANPOUILLE et Sylvain PETITPREZ** sont élus Membres des Conférences de l'Entente Eclairage public conclues respectivement avec la CCHF, la CCFL, Cœur de Flandre Agglo, le SMICTOM des Flandres et le SM SIROM Flandre Nord.

### **Election des membres pour l'Entente Numérique conclue avec Cœur de Flandre Agglo, CCHF, et la CCFL**

Le TE FLANDRE a conclu une convention d'Entente Numérique avec la CCHF, Cœur de Flandre Agglo et la CCFL en vue de favoriser le déploiement de la fibre numérique. Dans ce cadre, il convient de désigner 3 représentant(e)s du TE FLANDRE pour siéger à la conférence de l'Entente.

Chacun des établissements publics concernés désignera respectivement 3 représentant(e)s également.

Sont candidats :  
Jean-Luc CLEENEWERCK, Anne VANPEENE et Laurent VANPOUILLE

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**  
**Exprimés : 163**  
**Abstentions, blancs ou nuls : 14**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Jean-Luc CLEENEWERCK, Anne VANPEENE et Laurent VANPOUILLE** sont élus Membres des Conférences de l'Entente Numérique.

### **Election des membres pour l'Entente IRVE conclue respectivement avec la CCHF et Cœur de Flandre Agglo**

Le TE FLANDRE a conclu une convention d'Entente IRVE avec la CCHF et Cœur de Flandre Agglo, en vue de gérer notamment le déploiement d'IRVE (pôles gares, aires de covoiturage, ...). Dans ce cadre, il convient de désigner 2 représentant(e)s du TE FLANDRE pour siéger dans les Conférences de l'Entente.

Chacun des établissements publics concernés désignera respectivement 2 représentant(e)s également.

Sont candidats :  
Hervé DELVA et Fabrice LAMIAUX

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**  
**Exprimés : 159**

**Abstentions, blancs ou nuls : 18**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Hervé DELVA et Fabrice LAMIAUX** sont élus Membres des Conférences de l'Entente IRVE.

## **Délibération N° 24042026 / D14 - Administration générale - Election des membres à l'Association Territoire d'Energie Flandre Solaire**

### **Election des membres pour l'Association Territoire d'Energie Flandre Solaire**

Le TE FLANDRE a créé avec la Commune de Neuf Berquin et le SIDEN SIAN Noréade, une association dénommée TE FLANDRE SOLAIRE en charge de la mission de Personne Morale Organisatrice (PMO), pour les projets d'Autoconsommation solaire, en application de l'Article L. 315-2 du Code de l'énergie. Cette association est ouverte aux collectivités de Flandre.

Dans ce cadre, il convient de désigner 2 représentant(e)s du TE FLANDRE pour siéger au sein de l'Association Territoire d'énergie Flandre Solaire.

Sont candidats :

Franck MEURILLON et Christian DELASSUS

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**

**Exprimés : 160**

**Abstentions, blancs ou nuls : 17**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Franck MEURILLON et Christian DELASSUS** sont élus Membres pour l'Association Territoire d'Energie Flandre Solaire.

## **Délibération N° 24042026 / D15 - Administration générale - Election des membres pour l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France**

### **Election des membres pour l'Entente Territoire d'Energie Hauts-de-France**

Le TE FLANDRE est membre de l'Entente TERRITOIRE D'ENERIGE Hauts-de-France, entente composée des syndicats d'énergie de la région Hauts de France (USEDA - département de l'Aisne, TE Cambrésis et TE FLANDRE - département du Nord, SE 60 et SEZEO - département de l'Oise, FDE62 - département du Pas de Calais, TE80 - département de la Somme).

Dans ce cadre, il convient de désigner 3 représentant(e)s du TE FLANDRE ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein de l'Entente Territoire d'énergie Hauts de France.

Une seule liste est candidate :

**TITULAIRES** : Jean-Luc CLEENEWERCK, Danielle MAMETZ et Franck MEURILLON

**SUPPLEANT** : Hervé DELVA

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants** : 177

**Exprimés** : 162

**Abstentions, blancs ou nuls** : 15

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. Sont nommés membres pour l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France :

**TITULAIRES** : Jean-Luc CLEENEWERCK, Danielle MAMETZ et Franck MEURILLON

**SUPPLEANT** : Hervé DELVA

## **Délibération N° 24042026 / D16 - Administration générale - Election des membres à la SEML Energies Hauts-de-France**

### **Election des représentants à la SEML Energies Hauts-de-France**

Le TE FLANDRE dispose d'une participation au sein de la SEML ENERGIES HAUTS DE FRANCE.

Dans ce contexte, il convient de procéder à la désignation des représentants de TE FLANDRE au sein des organes sociaux de ladite SEML.

Il est rappelé que TE FLANDRE est membre de l'Assemblée Spéciale réunissant les collectivités à participation minoritaire conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité membre et désigne en son sein son représentant commun au Conseil d'Administration.

Chaque collectivité membre de l'Assemblée Spéciale dispose au sein de cette Assemblée d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'elle possède dans la société.

Le représentant de l'Assemblée Spéciale assiste, avec les mêmes prérogatives que les autres administrateurs, au Conseil d'Administration de la Société et il engagerait l'Assemblée Spéciale par ses décisions.

Il est proposé au Comité de :

- Désigner un délégué pour représenter TE FLANDRE au sein de l'Assemblée Spéciale de la SEML ENERGIES HAUTS DE France
- D'autoriser ce délégué à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de la SEML ENERGIES HAUTS DE FRANCE, notamment celle de Président de l'Assemblée Spéciale ou de représentant de ladite Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration ;
- Désigner un délégué (titulaire) pour représenter TE FLANDRE au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEML ENERGIES HAUTS DE FRANCE et un délégué (suppléant) pour le suppléer en cas d'empêchement.

Une seule liste est candidate :

Assemblée spéciale : Hervé DELVA

Assemblée générale : Hervé DELVA (TITULAIRE) et Sylvain PETITPREZ (SUPPLEANT)

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 177**  
**Exprimés : 154**  
**Abstentions, blancs ou nuls : 23**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. Sont nommés représentants à la SEML Energies Hauts-de-France :

**Hervé DELVA** pour l'Assemblée spéciale  
**Hervé DELVA (TITULAIRE)** et **Sylvain PETITPREZ (SUPPLEANT)** pour l'Assemblée générale

## **Délibération N° 24042026 / D17 - Administration générale - Election du représentant à l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)**

### **Election du représentant à l'Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)**

Le TE FLANDRE est adhérent à l'AGUR Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque.

Dans ce cadre, il convient de désigner 1 représentant(e) du TE FLANDRE pour siéger au sein de l'AGUR (Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque)

Est candidat : Jean-Luc CLEENEWERCK

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

**Votants : 176**  
**Exprimés : 158**  
**Abstentions, blancs ou nuls : 18**

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Jean-Luc CLEENEWERCK** est nommé représentant à l'AGUR.

## **Délibération N° 24042026 / D18 - Administration générale - Election du représentant à la Société Bio GNV de Wormhout**

### **Election du représentant à la Société Bio GNV de Wormhout**

Le TE Flandre détient une participation dans la société de projet 'BioGNV de WORMHOUT', société qui gère la station de Bio GNV implantée sur le site du SM SIROM Flandre Nord à Wormhout.

Dans ce cadre il convient de désigner comme un représentant titulaire et un représentant suppléant du TE Flandre au sein des organes délibérants de la société.

Sont candidats :  
**Franck MEURILLON (TITULAIRE)** et **David CALCOEN (SUPPLEANT)**

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 176  
Exprimés : 150  
Abstentions, blancs ou nuls : 26

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Franck MEURILLON (TITULAIRE)** et **David CALCOEN (SUPPLEANT)** sont nommés représentants à la Société Bio GNV de Wormhout.

## Délibération N° 24042026 / D19 - Administration générale - Election du représentant à Pôlénergie

### Election du représentant à Pôlénergie

Pôlénergie est une association qui contribue à la décarbonation de l'économie de notre région par l'animation des filières énergies des Hauts-de-France ; il agit en tant que catalyseur de pratiques vertueuses et économiquement viables. En plus d'accompagner concrètement ses membres dans leur stratégie de décarbonation, Pôlénergie promeut leurs solutions et équipements, propose des partenariats techniques ou économiques et identifie les opportunités, qu'elles soient locales, régionales et européennes pour la filière.

Il convient de désigner un représentant de TE Flandre au sein de l'Association Polénergie.

Est candidat : Hervé DELVA

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 176  
Exprimés : 145  
Abstentions, blancs ou nuls : 31

En application de l'Article L.212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Hervé DELVA** est nommé représentant à Pôlénergie.

## 2° - Informations sur les décisions

## Délibération N° 24042026 / D20 - Administration générale - Informations sur les décisions

### Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président Michel Decool et du Bureau sortant du TE Flandre.

Date	Nature	Objet
11/06/2025	Marchés Publics	Décision du Président : Eclairage Solaire passage piétons à HONDSCHOOTE - Entreprise NOVA Eclairage Aménagement /CRYZAL
27/01/2026	Subventions	Décision du Président : Demande d'aide financière au titre de la DSIL 2026 pour le déploiement de la gestion technique des bâtiments
29/01/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Fourniture du BioGNV à la station de WORMHOUT - avenant au contrat
12/02/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Fournitures du BioGNV à la station de ARQUES - SAS Mobilité Energie
12/02/2026	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs avec Satelec Citéos, Santerne NPI et Flash Energies
12/02/2026	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des emplois et effectifs au 1 <sup>er</sup> /05/2026
18/02/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Achat logiciel de GMAO pour l'éclairage public
18/02/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Achat logiciel de suivi des DT DICT
26/02/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur de sécurité pour les travaux Article 8 - Fabrice Guignard
09/03/2026	Finances Publiques	Décision du Président : Emprunt Intracting MERVILLE avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et consignations)
23/03/2026	Marchés Publics	Décision du Président : Logiciel de finances publiques - Contrat avec Berger Levraut du 1 <sup>er</sup> /04/2026 au 31/03/2028

### Adoption

Le comité prend acte de ces décisions.

## Questions diverses

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

*Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.*

**Le Secrétaire de Séance**

**Le Président du TE Flandre**

**Compte rendu adopté lors du Comité du**